

Le même problème se pose dans la circonscription projetée d'Egmont, à laquelle il manque environ 3,000 personnes pour atteindre le maximum permis et où se trouve la ville de Summerside qui croît rapidement. Il s'ensuit naturellement que les circonscriptions projetées de Cardigan et Malpèque sont bien en deçà de la norme électorale pour la province. Pour que la carte remaniée soit conservée pendant une période raisonnable, il faudrait que la population des comtés se rapproche autant que possible du quotient électoral. Sinon, les circonscriptions susceptibles de croître le plus devraient être en deçà de ce quotient.

• (5.10 p.m.)

Notre deuxième opposition, c'est que la Commission n'avait pas tenu compte du fait que les limites des circonscriptions électorales qui existaient avant le remaniement respectaient les intérêts communs des personnes qui y vivaient, ce qui permettait à la population d'être convenablement représentée au Parlement canadien.

J'aimerais signaler, monsieur l'Orateur, que depuis le début de la Confédération, les limites des circonscriptions de l'Île du Prince-Édouard ont été indentiques à celles des comtés, sauf pendant une brève période au début du siècle. Une grande partie des fonctions administratives du gouvernement fédéral dans l'Île du Prince Édouard sont organisées selon les comtés. A cet égard, le Service national de placement et le ministère fédéral des Travaux publics sont deux exemples, et il y en a sûrement beaucoup d'autres. Bon nombre d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux sont organisés selon les comtés, dont les limites correspondent à celles des circonscriptions fédérales.

En examinant la délimitation proposée des circonscriptions fédérales, je n'en ai remarqué aucune dont les limites correspondent à un groupe quelconque d'intérêts communs. Les circonscriptions proposées ne tiennent pas compte du tout, sinon très peu, de la communauté d'intérêts. Certes, aux termes de la loi, on ne pouvait conserver les limites des comtés, mais on aurait pu, je pense, respecter en partie le principe de la communauté d'intérêts.

Notre troisième opposition, c'est que la Commission, lorsqu'elle a désigné les circonscriptions, n'a pas choisi des noms qui aient une signification particulière pour les régions désignées. On semble avoir choisi les noms de quatre baies situées sur le littoral de l'Île du

Prince-Édouard. Aucun d'eux ne s'applique de façon générale aux circonscriptions qu'ils désignent. En fait, la plus grande partie de la baie Malpèque est située dans la circonscription projetée d'Egmont, tandis que la baie Hillsborough est entourée non pas par la circonscription projetée d'Hillsborough mais par celles de Cardigan et de Malpèque.

Dans un mémoire présenté à la commission, d'autres recommandations bien pesées ont été faites et je voudrais en citer quelques-unes. On a dit qu'il conviendrait peut-être mieux de donner des noms historiques indiens aux nouvelles circonscriptions projetées. On a officiellement proposé à la commission de remplacer les noms qu'elle avait suggérés par quatre noms indiens, soit—Malpèque, Bedèque Tracadie et Pisquid.

On a recommandé en outre que les noms choisis devraient être ceux de personnages qui jouissent d'une renommée particulière dans l'histoire de notre province et les noms suggérés par les circonscriptions de l'Est jusqu'à l'Ouest ont été ceux de Whelan, un des Pères de la Confédération, MacDonald, Holland et Gallant. Je n'expliquerai pas pourquoi on prétend que ce sont les noms qui conviennent le mieux. En tout cas, aucune de ces recommandations n'a obtenu une approbation suffisante de la Commission pour l'inciter à modifier ses premières suggestions.

Dans ces circonstances, monsieur l'Orateur, je recommanderais donc fortement à la Commission de réexaminer l'appellation des circonscriptions et de revenir aux agencements des noms actuels dont on se sert depuis l'avènement de la Confédération. Il faut signaler que lorsque l'Île-du-Prince-Édouard comptait cinq sièges, on les désignait par ces trois noms de Kings, Queens et Prince agencés un peu différemment. A mon avis, nous pourrions encore utiliser cette méthode.

Notre quatrième opposition, monsieur l'Orateur, c'est qu'en ne conservant pas la double circonscription de Queens, la Commission a aggravé le problème du taux relatif de croissance et rompu un modèle de représentation établi depuis longtemps et tout à fait satisfaisant. A mon avis, les commissaires, ou plutôt les personnes qui viennent de l'Île-du-Prince-Édouard auraient probablement hésité beaucoup à abandonner cette coutume historique qu'est la double circonscription de Queens. Ils auraient peut-être éprouvé beaucoup d'horreur devant l'esprit bureaucratique qui ne considère les gens que comme des chiffres à grouper en nombres pairs, et même avec moins d'égards pour leurs sentiments et